



Master 2 / MBA
Droit des Affaires
& Management-Gestion
Paris II Panthéon-Assas

HUMAN OF ASSAS



INTERVIEW
CHARLES CHOISY



NOVEMBRE 2020

"LE JURISTE NE DOIT PAS AVOIR PEUR EN VOYANT UN COMPTE DE RÉSULTAT OU UN BILAN ! CE N'EST PAS MON CAS GRÂCE AU MBA"

VOTRE PARCOURS AVANT D'INTÉGRER LE M2/MBA ?

Je suis ce que l'on appelle un « pur produit d'Assas » : j'ai effectué tout mon parcours universitaire au sein de l'Université Paris II Panthéon-Assas. Je n'avais pas de velléité particulière durant mes études et je ne souhaitais pas devenir avocat. J'ai cependant développé une appétence pour le droit des affaires. Dès le Master 1, je me suis intéressé à la possibilité d'acquérir une double compétence, et c'est dans cette optique que j'ai postulé à des Master 2 de Droit des affaires mais également de Droit social et Ressources Humaines. Finalement, j'ai porté mon attention sur le MBA notamment parce que cette formation proposait un apprentissage en Direction juridique, ce qui était encore très rare il y a dix ans.

POURQUOI AVOIR CHOISI LE M2/MBA ?

Comme je le disais, l'aspect apprentissage de la formation m'a motivé. Le spectre de compétences très large également : le MBA offrait la possibilité d'ouvrir des portes sans en fermer aucune. Je pouvais acquérir des compétences et connaissances sur des aspects connexes au droit tout en conservant la qualité des enseignements juridiques de Paris II. De plus, j'avais eu l'occasion d'assister aux cours de Droit des affaires du Professeur Germain durant mes études, et je connaissais déjà certains intervenants du diplôme : je n'avais aucun doute sur sa qualité.

J'ai également été attiré par le côté international de la formation, qui était peu présent à l'époque en droit. Ayant vécu à l'étranger plus jeune, je souhaitais pouvoir consolider mes connaissances en anglais juridique pendant ma 5ème année d'étude. Le niveau élevé d'anglais des étudiants sélectionnés pour intégrer le MBA et le fait que certains cours soient dispensés dans cette langue étaient donc des atouts indéniables.

VOTRE EXPERIENCE EN ENTREPRISE ?

J'ai effectué mon apprentissage chez Groupama, en droit des affaires et lutte anti-blanchiment. Mon tuteur était un des deux Directeurs Juridiques du Groupe. J'ai énormément appris auprès de lui. Il se plaçait dans une optique de transmission, au-delà de l'aspect production. Il était très compréhensif et à l'écoute, ce qui m'a permis de concilier avec succès mon alternance et les cours.

Mon tuteur m'a également beaucoup aidé dans mon orientation. Il m'a conseillé de devenir avocat avant de bifurquer pour une carrière de juriste si j'en éprouvais par la suite le besoin. Pour lui, cela faciliterait ma progression de carrière grâce à l'expertise acquise en cabinet dans le traitement de dossiers à enjeux et m'ouvrirait ensuite les portes de certaines entreprises qui ne recrutaient que des juristes ayant le barreau.

Je ne saurai pas dire s'il avait raison mais en tout cas, aujourd'hui je ne regrette pas d'avoir suivi ses conseils.

A l'issue de mon apprentissage, je n'ai pas eu de proposition de poste. Cependant, une des personnes avec qui je travaillais en apprentissage m'a proposé de me mettre en contact avec une Direction juridique qui recherchait un juriste. Les contacts noués pendant l'apprentissage auraient donc largement pu faciliter la poursuite de carrière en entreprise à l'issue du MBA si je l'avais souhaité.

J'ai toutefois choisi de prendre en compte les recommandations de mon tuteur, et j'ai préparé le barreau pendant l'été à la fin du MBA. Avec le recul, cette année m'avait demandé un investissement conséquent et j'étais très fatigué. Peut-être cela explique-t-il aussi pourquoi je n'ai pas eu le CRFPA du premier coup. J'ai donc décidé de partir en Australie, suivre un post-graduate diploma à Bond University pour sanctionner le côté international qui était déjà présent au sein du MBA. L'année suivante, je suis revenu à Paris et j'ai réussi l'examen du barreau.

Mon apprentissage en entreprise a conditionné ma carrière professionnelle. Au moment de choisir mon PPI, je connaissais déjà l'environnement d'une grande entreprise et j'ai donc pu ajouter une nouvelle corde à mon arc en expérimentant le travail en juridiction. Par ailleurs, je ne ressentais pas le besoin d'effectuer un diplôme supplémentaire puisque le MBA avait conclu de manière très satisfaisante mes études. J'ai donc fait un stage à la Chambre sociale de la Cour d'appel de Paris, en charge du contentieux prud'homal.

QU'EST-CE QUE LE MBA VOUS A APPORTE ?

Le MBA permet d'effleurer des sujets très importants dans l'entreprise, qui servent toute la vie : travailler avec les autres (les travaux de groupe restent trop peu nombreux à l'université), s'ouvrir à d'autres domaines,

acquérir de nouvelles compétences.

Je me souviens des cours de management, de R&D et de logistique que je trouvais très intéressants. Cela ouvre des perspectives que l'on ne peut pas avoir avec la formation reçue pendant des études de droit «classique».

Ces connaissances nouvelles facilitent grandement la communication avec les autres parties prenantes de l'entreprise qui ne sont pas juristes, notamment parce que l'on comprend mieux leur métier. Les cours de comptabilité et d'analyse financière sont également essentiels. Toutes les entreprises fonctionnent avec un tableau Excel à la main. Le juriste ne doit pas avoir peur en voyant un compte de résultat ou un bilan ! Ce n'est pas mon cas grâce au MBA.

Le côté business et économie qui sous-tend toute activité devrait également sous-tendre la vision du juriste d'entreprise. C'est très important, et pourtant ces enseignements ne sont pas présents dans une formation juridique classique dispensée par la faculté. Je pense que cela devrait être un prérequis pour tous les Master 2. Les écoles de commerce sont bien meilleures que nous dans ce domaine.

Lorsque je suis devenu avocat et que j'ai intégré le cabinet Capstan, j'ai pu intervenir sur de nombreux plans de restructurations. A chaque fois, il faut expliquer pourquoi l'entreprise doit se réorganiser (avec peut être des licenciements), dans quelles conditions, expliciter les données financières qui en sont à l'origine. De même pour les réorganisations : il faut connaître un minimum le marché concerné, comprendre les flux logistiques, la distribution des produits... Je pense que le MBA m'a aidé à pouvoir échanger et poser des questions pertinentes dans ces situations.

Je suis très satisfait de la vision très large apportée par cette formation. Les quatre premières années d'études permettent aux juristes d'être à l'aise dans à peu près tous les domaines du droit. Cependant, la capacité d'ouverture et de compréhension des autres branches de l'entreprise (commerciale, R&D, finance...) si elle n'est pas acquise à la faculté sera plus compliquée à appréhender directement sur le terrain. Lorsque l'on n'a jamais été sensibilisé, il peut être déroutant de comprendre les différents points de vue de nos interlocuteurs, les différentes attentes. Et cela s'ajoute au stress ressenti lorsque l'on décroche son premier emploi.

Le MBA m'a également appris à me vendre, à me mettre en avant et à travailler sur ma manière de me présenter. En tant que juriste, on a souvent l'impression que ce n'est jamais assez : on peut toujours s'améliorer, se perfectionner. Cela crée parfois des frustrations voire un manque de confiance en soi. Durant la formation, nous avons pu profiter de cours d'expression afin d'acquérir ce soft skill que certains possèdent naturellement et d'autres moins.

Enfin, le MBA m'a permis de revoir des cours de droit souvent déjà abordés durant mes études mais sous un aspect plus pratico-pratique grâce aux intervenants issus du milieu professionnel.

LE MBA, UN TREMPLIN POUR L'AVENIR PROFESSIONNEL ?

Le MBA a été un véritable tremplin pour moi. A l'issue de mon stage final à la Cour d'appel de Paris, durant lequel j'étais rattaché à la présidente responsable des douze pôles de l'époque, cette dernière m'a conseillé plusieurs cabinets d'avocats. Bien que je n'ai pas obtenu de Master 2 en Droit social, cela ne m'a posé aucun

problème pour postuler dans ce domaine. A chaque entretien avec des grosses structures, ce qui ressortait le plus c'était le fait d'avoir effectué mon Master à Paris II-Assas comme la plupart des associés ou des recruteurs, mais aussi mon parcours atypique avec mon excellent niveau d'anglais et les autres connaissances et compétences (non juridiques) acquises grâce au MBA. J'avais également l'aspect «entreprise» grâce à mon apprentissage, et je n'étais donc pas un pur produit de la faculté qui n'avait jamais connu l'autre côté du miroir. Dans les gros cabinets, on ne conseille que des entreprises : peu de postulants avaient déjà travaillé pour l'une d'entre elles, la plupart n'ayant fait que des stages en cabinet.

Le pari que j'avais fait en choisissant d'intégrer la 1ère promotion du M2/MBA a été remporté. Le leitmotiv du MBA est : les juristes ne sont pas des empêcheurs de tourner en rond. Pour sortir de ce schéma, il faut voir au-delà du droit. Ce discours a été très marquant dans ma vie professionnelle et jusqu'à aujourd'hui.

LA PLUS-VALUE DU MBA EN QUELQUES MOTS ?

Alternance et excellence de la formation académique.

QUE FAITES-VOUS ACTUELLEMENT ?

Après huit ans chez Capstan Avocats, qui est un cabinet intervenant en droit du travail à destination des entreprises, j'ai eu la velléité de quitter Paris. J'habite aujourd'hui à Nantes, où je me suis associé avec des amis de la faculté d'Assas qui n'ont pas fait le MBA mais qui ont des compétences complémentaires. Nous avons créé un cabinet, IDGC Avocats dans l'optique d'apporter une vision complète qui allie droit pénal, droit des affaires et droit social. Mon activité est majoritairement tournée vers les entreprises, mais je m'occupe aussi des salariés.

